

AVIS DE LA STICODEVAM

Prise en charge d'actions

Automobile Réseau Tunisien & Services -ARTES-

La STICODEVAM informe ses adhérents qu'en application de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, notamment son article 79 et suivants, elle prend en charge la valeur **ARTES** à compter de la journée de bourse du **lundi 25 février 2008** sous le code **ISIN : TN0007300015**